

Légende - type du PAP / Legende PAP  
 (Art. 5 Règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune)

Städtebauliche Festsetzungen / Données à titre impératif  
 Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou filot

surface d'emprise au sol [m²]	Lot / filot		surface du lot / de filot [ares]	
	min.	max.	min.	max.
surface de scellement du sol [m²]	Lot / filot		surface constructible brute [m²]	
	min.	max.	min.	max.
type de toiture	Lot / filot		type et nombre de logements	
	min.	max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions	Lot / filot		nombre de niveaux	
	min.	max.	min.	max.
		hauteur des constructions [m]		

**Délimitation du PAP et des zones du PAG**

- délimitation du PAP
- délimitation des zones du PAG

**Courbes de niveau**

- terrain existant
- terrain remodelé

**Nombre de niveaux**

- 1, 2, 3, ... nombre de niveaux prévus
- + 1, 2, 3, ... nombre d'étages en rez-de-chaussée
- + 1, 2, 3, ... nombre de niveaux sous-croisés
- + 1, 2, 3, ... nombre de niveaux en sous-sol

**Hauteur des constructions**

- 100 m hauteur à la cote de base de la toiture
- 100 m hauteur à l'extrémité des toitures
- 100 m hauteur au faite des toitures

**Types, dispositions et nombre des constructions**

- 01 constructions en ordre régulier
- 02 constructions en ordre non régulier
- 03 maisons isolées
- 04 maisons jumelées
- 05 maisons en bande

**Types et nombres de logements**

- 01 logements de type individuel
- 02 logements de type collectif
- 03 logements de type hôtelier

**Formes de toiture**

- 01 toiture plate
- 02 toiture à versants, degré d'inclinaison
- 03 orientation de la façade

**Gabariés des immeubles (plans / coupes)**

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- lignes de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- lignes de surfaces constructibles pour dépendances
- lignes de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- lignes de surfaces constructibles pour avant-toits

**Délimitation des lots / Toits**

- lot propre
- terrain cédé au domaine public communal

**Degré de mixité des fonctions**

- min x% y% pourcentage minimal en surface constructible brute à déduire en logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface constructible brute de logement par construction
- x% y% pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et publics**

- EVP espace vert privé
- EVV espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- ESV espace extérieur ouvert à tous
- ESV espace ouvert être dédié au stationnement
- ESV chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- ESV aire de circulation de type zone résidentielle ou zone de transit

**Plantations et murets**

- 01 arbres à hauteur au moins 10m (sauf exception)
- 02 haies végétales / haies à conserver
- 03 muret protégé / muret à conserver

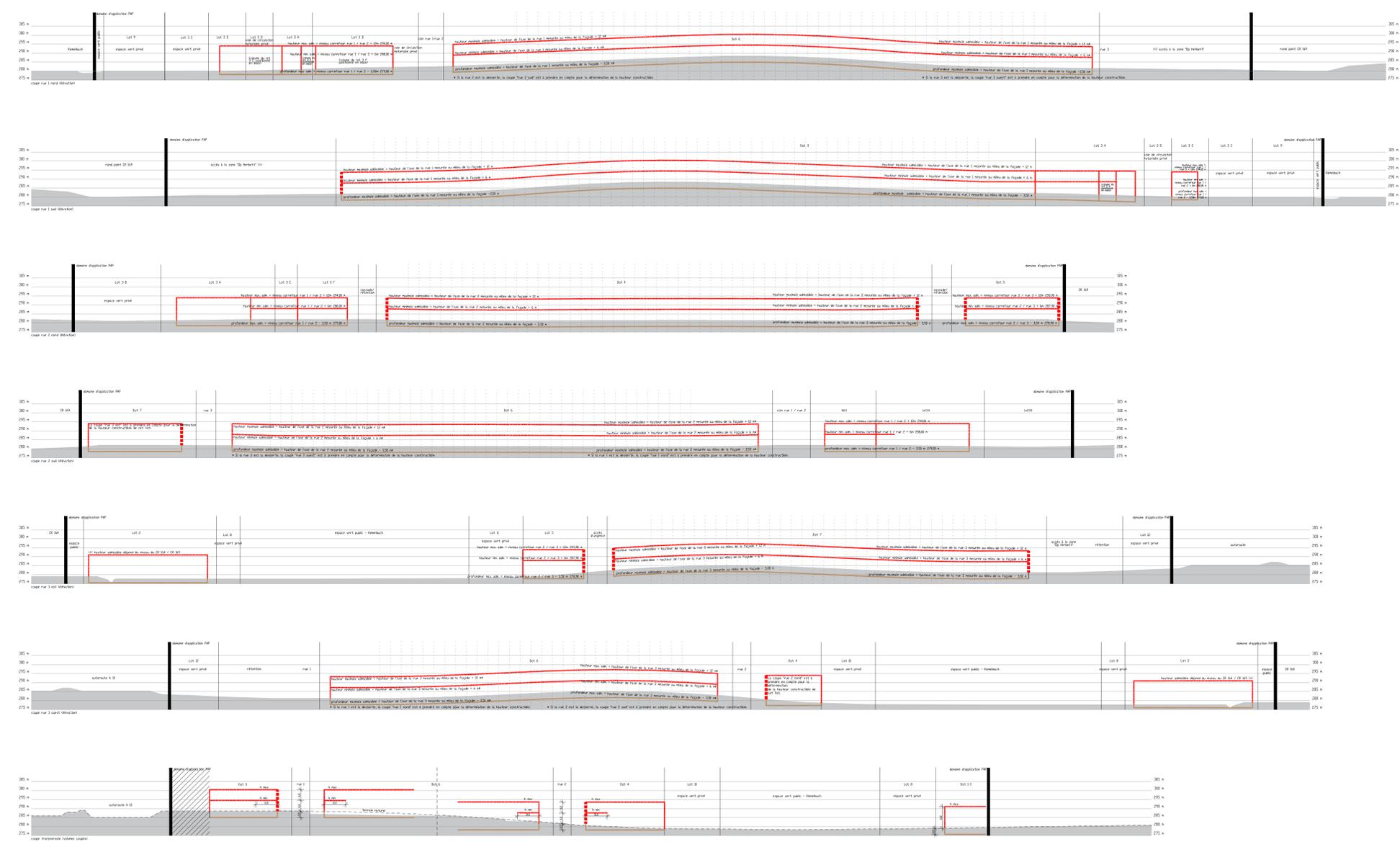
**Servitudes**

- 01 servitude de type urbanistique
- 02 servitude écologique
- 03 servitude de passage
- 04 alignement ou relatif à la navigation

**Infrastructures techniques**

- 01 rétroaction à ciel ouvert pour eaux pluviales
- 02 canalisation pour eaux pluviales
- 03 canalisation pour eaux usées
- 04 fosse septique pour eaux pluviales

Données à titre impératif: coupes



Éléments complémentaires à la légende-type PAP / Ergänzungen Legende PAP  
 (Art. 7 Règlement grand-ducal concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune)

**Accès de secours, accès alternatif et cas de charniers (à titre impératif)**

- accès de secours, accès alternatif et cas de charniers (à titre impératif)
- lignes optionnelles des lots (à titre impératif)
- ligne d'axe (à titre impératif)
- plan cyclable (à titre impératif)

**Cote de niveau (à titre impératif)**

- cote de niveau (à titre impératif)
- infrastructures techniques existantes, indications spécifiques voir plan

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VERIFIÉ PAR	MODIFICATION
01	13/02/25	JAD	MBG	Adaptations suite remarques AC du 27/01/2025
02	11/03/25	JAD	MBG	Adaptations suite remarques AC du 10/03/2025
03	20/03/25	JAD	MBG	Adaptations suite remarques AC du 19/03/2025

**MATRE D'OUVRAGE**

Commune de Schifflange 

11, BP L-3801 Schifflange

**PROJET**

Commune de Schifflange  
 PAP NQ "Op Herbertt"  
 à Schifflange

**OBJET**

Plan d'Aménagement Particulier  
 Modification ponctuelle  
 Partie graphique - Version Coordonnée  
 Coupes

**BUREAU D'ÉTUDES**

 4, rue Albert Simon  
 L-5315 Contzem  
 T +352 96 590-1  
 LSC360.lu

DESSINÉ PAR	JI AREND	DATE	04/12/2024
VERIFIÉ PAR	Melnyne BERG	ECHELLE	1/1000
CONTROLÉ PAR	Myriam HENGESCH		
FICHER	P:\LSC360\2024\0241513_ZP_Mod_PAP_op_Herbertt_Schifflange\0_Planis02_Projet		
PLAN N°	LSC-LSC-20241513_URB-PLAN-0001-COORD_COUPES-03		